
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 mars 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0356

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 mars 2015, en y retirant les articles 40.009 et 40.010.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0357

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0358

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0359

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1143220007

CE15 0360

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à titre de requérant pour l'ensemble du projet des promenades urbaines et pour assurer la coordination du projet de la promenade urbaine « Fleuve-Montagne » auprès du comité des partenaires, du comité de pilotage et du comité de coordination ainsi qu'auprès de la Société du 375^e pour le volet animation, de réaliser la concertation, d'obtenir les autorisations auprès des instances gouvernementales et d'accompagner le Bureau d'art public pour l'intégration d'une œuvre d'art, le tout en s'adjoignant l'ensemble des collaborations internes et externes requises;
- 2- de mandater le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, à titre d'exécutant, afin de procéder à l'élaboration de l'avant-projet définitif et à la réalisation subséquente de la phase d'exécution du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », en s'y adjoignant l'ensemble des collaborations internes et externes requises, selon les paramètres suivants :
 - le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » comprenant neuf tronçons :
 - rue McGill incluant la rue du Square-Victoria Est de la place d'Youville;
 - Côte du Beaver Hall;
 - Place Phillips;
 - rue Sainte-Catherine (entre McGill College et Place Phillips);
 - avenue McGill College (entre Sherbrooke et Cathcart);
 - rue Sherbrooke (entre University et Peel);
 - rue McTavish (entre Sherbrooke et des Pins);
 - avenue du Docteur-Penfield (entre Peel et la rampe d'accès McTavish);
 - avenue des Pins (entre McTavish et Redpath Crescent);
 - les travaux prévus comprennent notamment :
 - la reconstruction et la réhabilitation de conduites d'eau et d'égout (Sherbrooke et Docteur-Penfield);
 - la révision de la géométrie de certaines rues au profit des piétons;
 - le réaménagement des trottoirs de certaines rues (ajout de mobilier urbain, plantation d'arbres et de végétaux, etc.);
 - le réaménagement de certaines traverses piétonnes;
 - l'implantation d'un référent visuel spécifique à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »
 - le montant maximum d'investissement à consentir au projet est de 42,4 M \$;
 - un budget de fonctionnement supplémentaire récurrent d'environ 320 000 \$ par année sera nécessaire afin d'assurer l'entretien des aménagements réalisés (validation en cours avec l'arrondissement de Ville-Marie);
 - les travaux devront être terminés d'ici mai 2017.

Les budgets requis pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la réalisation subséquente de la phase d'exécution du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

Le comité exécutif devra être saisi de :

- tout dépassement budgétaire envisagé représentant plus de 10 % du coût du projet;
- tout report envisagé durant l'échéance des travaux;
- toute modification substantielle envisagée quant à la portée des travaux.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0361

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) pour une durée de quatre ans, dans le cadre du projet du Site Outremont.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156878001

CE15 0362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux suivants, dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 10 - aménagement d'une chute à neige sur un terrain situé au coin sud-ouest de l'intersection des rues Riverside et Mill;
- lot 22 - construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke;
- lot 24 - parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie;
- lot 25 - parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure;
- lot 30C - construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;
- lot 34A - implantation d'équipements d'éclairage additionnels dans l'autoroute Ville-Marie (direction est);
- lot 34B - implantation d'équipements faisant partie d'un système de transport intelligent dans l'autoroute Ville-Marie (direction ouest).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1151009003

CE15 0363

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux suivants, dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 5 - Remplacement des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts), des réseaux techniques urbains (RTU), de la chaussée, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques;
- lot 10 - Aménagement d'une chute à neige sur le terrain situé au coin sud-ouest de l'intersection des rues Riverside et Mill (ci-après nommé « site Riverside »);
- lot 22 - Construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke;
- lot 24 - Parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie;
- lot 25 - Parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure;
- lot 30C - Construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;
- lot 34A - Implantation d'équipements d'éclairage additionnels dans l'autoroute Ville-Marie (direction est);
- lot 34B - Implantation d'équipements faisant partie d'un système de transport intelligent dans l'autoroute Ville-Marie (direction ouest).

Adopté à l'unanimité.

20.003 1151009002

CE15 0364

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans la rue Duke, entre les rues Wellington et Ottawa (Projet Bonaventure dans l'arrondissement de Ville-Marie);
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1151009006

CE15 0365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13776 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145954006

CE15 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent, fournisseur unique, pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 23 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145911001

CE15 0367

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Téléphonie Mobile ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et la programmation de balayeurs d'ondes numériques pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 068,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-14099 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1155035002

CE15 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Logic-Contrôle inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture du matériel et sa maintenance, de logiciels et de services professionnels dans le cadre du projet SIT-Neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 247,80 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 28 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156075001

CE15 0369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadres collectives avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. (CM14 0276) et Lafarge Canada inc. (CM12 0290), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de béton à remblai sans retrait utilisés dans le cadre des travaux en régie;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1155331002

CE15 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1152414001

CE15 0371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1152414002

CE15 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, en vue d'acquérir la fonctionnalité Bluetooth pour les radios portatives (APX 6000 XE) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1155035003

CE15 0373

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services de plongeurs en eau potable et équipements pour l'inspection d'infrastructures aux usines de production d'eau potable;
- 2- d'accorder à SPG Hydro International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14072;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156186001

CE15 0374

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 293 617,41\$, taxes incluses, afin de prolonger l'entente-cadre intervenue avec Coupes Forexpert inc. (CE14 0167) pour la fourniture de service de déchiquetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour la période allant du 15 mars au 30 novembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13252;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1154631002

CE15 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat accordé à Société Conseil Groupe LGS (CE14 0529), pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour un montant maximal de 365 068,62 \$, taxes incluses, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 14-13461, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1146075009

CE15 0376

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Centre de Transition Le Sextant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 533,42 \$, taxes incluses, pour une période de treize mois, avec une possibilité de deux périodes de renouvellement de 12 mois chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14009;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1151658001

CE15 0377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (CM13 0431), pour une durée de 12 mois;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156620004

CE15 0378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur châssis de camion fournis par la Ville, avec option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14118 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143838006

CE15 0379

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 8 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 8 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud;
- 2- d'accorder à La compagnie Meloche inc. et Bau-Val CMM les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal:

- 1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 8 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 8 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud;

- 2- d'accorder à Construction DJL inc. et Groupe TNT inc. les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1145331006

CE15 0380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 873 401,84 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réparation du pont d'étagement Rockland. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 436 700,92 \$, taxes incluses, conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629);
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 873 401,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13851 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 436 700,92 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1140541018

CE15 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154822004

CE15 0382

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO-14-14026 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1155886001

CE15 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance des travaux de construction d'un pont ferroviaire et d'une nouvelle rue à Outremont, pour une somme maximale de 868 348,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14071 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154021002

CE15 0384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 132 574,44 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1146342006

CE15 0385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14066 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1151009004

CE15 0386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Elema Experts-Conseils inc. et Induktion Groupe Conseil inc., seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13876 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154956002

CE15 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure débutant en 2015, dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke, pour une somme maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14093 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1151009005

CE15 0388

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Patrick Coutu, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation d'une œuvre d'art intitulée « Géologique » qui sera installée au Stade de soccer de Montréal, pour une somme maximale de 284 563, 13 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1150230001

CE15 0389

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 379 446,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150504004

CE15 0390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Gravitare S.E.N.C., Elema experts-conseil inc., Martin Roy et Associés inc. et Nadeau Foresterie urbaine, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14105 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150504005

CE15 0391

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

dans le cadre du projet Turcot :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec (le ministre des Transports du Québec) et la Ville de Montréal pour la mise en œuvre, par la Ville, des programmes de suivi de la qualité de l'air, pour une somme totale de 3 255 000 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec) et la Ville de Montréal pour la réalisation des analyses d'échantillons d'air qui seront transmis par la Ville à l'organisme, pour une somme totale de 1 287 943 \$;
- 3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1144390001

CE15 0392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara, aux fins d'assemblage, un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 332,4 mètres carrés, situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 074 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 85 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1146037008

CE15 0393

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de rue, d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan numéro R-35 Sainte-Marie, préparé le 10 décembre 2014 par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2913 de ses minutes;

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 816 605 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1154315001

CE15 0394

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, à des fins de bureau, un local d'une superficie de 42,47 mètres carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1144069016

CE15 0395

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 30 mois à compter du 1^{er} juin 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1154565002

CE15 0396

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le premier avenant à l'entente d'occupation (CG10 0043) par lequel la Ville loue de la Société immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec, pour une période de 5 ans, à compter du 5 février 2015, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au premier avenant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1154565004

CE15 0397

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 6^e convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Investissements Beldev inc., pour une période additionnelle de deux ans et demi à compter du 1^{er} juillet 2013, des espaces utilisés à des fins de radiocommunication vocale, pour un loyer total de 68 985 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1156025001

CE15 0398

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel Mme Diane Doyon et M. André Bégin créent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un système de sécurité d'incendie grevant le lot 1 111 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant) sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 6997-6999, avenue Guy, dans l'arrondissement d'Anjou, en faveur du lot 1 111 370 dudit cadastre (fonds dominant) et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1136462001

CE15 0399

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Mohamad Osseyrane pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 200 000 \$ à 275 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1156413001

CE15 0400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 52 747,06 \$ à 112 747,06 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1156413002

CE15 0401

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et renouveler les équipements technologiques, muséographiques et de conservation 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1140387003

CE15 0402

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la location d'un système de votation électronique, à des fins de prêt à la Ville de Lac-Mégantic, pour la somme de 3 802 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1153570002

CE15 0403

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1154217001

CE15 0404

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Vélo Québec Association pour la réalisation d'une étude permettant de dresser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2015, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal, pour la période du 2 mars 2015 au 31 août 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1154368001

CE15 0405

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1155917002

CE15 0406

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 3 355 000 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015;

Organismes	2015
Festival international de jazz de Montréal inc.	575 000 \$
Festival Juste pour rire/ Just for Laughs	575 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	575 000 \$
Tohu - Cité des arts du cirque	575 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal inc.	290 000 \$
Festival TransAmériques inc.	290 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	150 000 \$
Fondation Québec cinéma	125 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	110 000 \$
Productions Nuits d'Afrique	90 000 \$
GRAND TOTAL	3 355 000 \$

- 2- d'approuver les dix projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1150018001

CE15 0407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, l'aménagement d'un puits séparateur eau-huile qui draine les bassins des transformateurs, le tout dans le cadre de travaux au poste Fleury d'Hydro-Québec situé au 590, rue Sauvé Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146355006

CE15 0408

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux abords du métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie;
- 2 - de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre demandant cette dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150154001

CE15 0409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2015-2016 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 230 767,80 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1154784007

CE15 0410

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 4 376,41 \$, relative au déplacement du 27 mars au 6 avril 2015, à Paris, de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la mission commerciale « Montréal@Paris »;
- 2 - d'accorder une avance de fonds de 3 500 \$ à M. Pierre Desrochers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150843003

CE15 0411

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 480 000 \$, pour réaliser la deuxième phase des travaux de décontamination fongique du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 480 000 \$ en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1156627001

CE15 0412

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 800 \$ relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 15 mars au 22 mars 2015, à Paris, afin de prendre part comme membre du « panel » à la « Table ronde Canada-France » ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153905002

CE15 0413

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent extrait et identifiée par le greffier de la Ville, afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154368003

CE15 0414

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143496013

CE15 0415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1140524001

CE15 0416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1140524002

CE15 0417

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1145361002

CE15 0418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1141462012

CE15 0419

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1145075005

CE15 0420

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1141665001

CE15 0421

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1151701007

CE15 0422

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet grandes villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1152839001

CE15 0423

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1152839003

CE15 0424

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1152839007

CE15 0425

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1152839008

CE15 0426

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1152839009

CE15 0427

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1152839010

CE15 0428

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1152839011

CE15 0429

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1152839012

CE15 0430

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1152839013

CE15 0431

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1152839014

CE15 0432

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1152839015

CE15 0433

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1154207001

CE15 0434

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1154207002

CE15 0435

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1154207003

CE15 0436

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1154207004

CE15 0437

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.027 1154207005

CE15 0438

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1154207006

CE15 0439

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.029 1154207011

CE15 0440

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.030 1154207012

CE15 0441

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.031 1154207013

CE15 0442

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.032 1154207014

CE15 0443

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.033 1154207015

CE15 0444

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.034 1154207016

CE15 0445

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.035 1154207017

CE15 0446

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ pour le financement le programme Investissements Ville intelligente et numérique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.036 1154207018

CE15 0447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque Mordecai-Richler » la bibliothèque du Mile End située au 5434, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.037 1154521001

CE15 0448

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1155075001

CE15 0449

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatifs à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151159001

CE15 0450

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153438001

Levée de la séance 10 h 20

70.001

Les résolutions CE15 0356 à CE15 0450 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville